

03.12.2012

Une « lex Nivea » pour de justes prix ?

Bien souvent et surtout pour les produits importés, le prix de vente final pour le consommateur est plus élevé en Suisse qu'à l'étranger. Cela tient essentiellement au fait que la Suisse n'est pas membre de l'Union européenne et que son marché est cloisonné par des réglementations étatiques. Le niveau plus élevé des salaires qui sont versés dans notre pays joue également un rôle non négligeable. Une motion de la conseillère nationale Prisca Birrer-Heimo (PS) demande à présent que les consommateurs en Suisse puissent s'approvisionner à l'étranger aux prix et conditions qui y sont applicables. Ce qui séduit de prime abord dans cette approche aurait toutefois de graves conséquences. L'État interviendrait massivement sur des marchés concurrentiels et la COMCO devrait déterminer le « juste » prix. Étant donné que les prestataires étrangers pourraient se mettre à l'abri des interventions, la motion pénaliserait surtout les producteurs suisses, en entravant leur accès aux marchés étrangers.